

# Communiqué de presse

## Les votations dans le canton de Genève en 1992

L'année 1992 a été riche sur le plan des votations. En effet, les électeurs du canton ont été convoqués cinq fois l'an passé : à quatre reprises pour des scrutins fédéraux (16 février, 17 mai, 27 septembre et 6 décembre) et à trois reprises pour des scrutins cantonaux (16 février, 21 juin et 27 septembre).

Les résultats de l'ensemble de ces scrutins, ventilés par commune et arrondissement électoral, figurent, sous le titre *Les votations dans le canton de Genève en 1992* dans un cahier de la collection *Données statistiques* que publie le Service cantonal de statistique. Ces résultats sont accompagnés de brefs commentaires et illustrés à l'aide de cartes du canton<sup>1</sup>.

Sur le plan fédéral, 16 objets ont été soumis à l'électorat en 1992 : 3 initiatives populaires, 1 contre-projet de l'Assemblée fédérale, 2 référendums obligatoires et 10 référendums facultatifs. Depuis le début des années quatre-vingt, les électeurs du pays se sont prononcés sur 92 objets, soit une moyenne de 7 objets par an.

De tous les cantons et demi-cantons, Genève est celui qui a le mieux suivi les recommandations de vote du Conseil fédéral et du Parlement : à 15 reprises sur un total de 16 scrutins. L'unique exception concerne l'un des trois objets traitant de la réforme du Parlement : celui relatif aux indemnités parlementaires, que Genève a rejeté de justesse (50,9 % de non).

Les sujets proposés à l'électorat ont abordé les thèmes suivants : assurance-maladie, expérimentation animale, institutions de Bretton Woods (2 objets), protection des eaux (2 objets), techniques de reproduction et de manipulation génétique, service civil, infractions

contre l'intégrité sexuelle, transit alpin, droit de timbre, droit foncier rural, réforme du Parlement (3 objets) et, dernier sujet mais pas le moindre, l'Espace Economique Européen.

Lors du vote du 6 décembre sur l'EEE, la participation électorale s'est élevée à 73,5 % à Genève, soit le plus fort taux depuis le vote 20 octobre 1974 sur la seconde initiative populaire "contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse", qui avait mobilisé 76,1 % de l'électorat genevois.

Sur le plan cantonal, les électeurs ont approuvé, le 16 février, le droit au logement et les soins à domicile. En votation référendaire, le 21 juin, ils ont nettement refusé la loi instituant des mesures en vue du rétablissement des finances publiques. Enfin, lors du quintuple vote du 27 septembre, ils ont largement accepté la loi constitutionnelle sur la nationalité genevoise et l'initiative populaire "pour des taxis égaux" (en revanche, le contre-projet à cette initiative a été rejeté). Les deux autres scrutins ont donné des résultats plus serrés : 50,7 % de non à la loi sur les constructions et les installations diverses; 51,3 % de oui à l'initiative populaire "contre les logements vides et la spéculation".

Enfin, rappelons que depuis les votations du 27 septembre, les Suisses de l'étranger qui désirent exercer leur droit de vote peuvent le faire par correspondance. ■

<sup>1</sup> *Les votations dans le canton de Genève en 1992*, Données statistiques n° 1993/2, SCS, janvier 1993, 59 pages (15 F).